

Les CA se suivent et se ressemblent : les ordres du jours pléthoriques laissent toujours très peu de place aux débats. Le dialogue semble définitivement une vertu que la direction de l'INRA n'a pas.

### Rapprochement INRA/CIRAD

Au cours du premier semestre 2006 nous avons été informés de la lettre de mission des ministères de la recherche et de l'agriculture invitant les directions des deux organismes (ainsi que dans une moindre mesure le CEMAGREF et l'IRD) à faire des propositions de rapprochement pour décembre 2006. La justification de ce rapprochement par les ministères du dispositif de recherche français est une meilleure lisibilité à l'international. L'accent mis sur le CIRAD s'explique par le désengagement de l'État d'une politique de coopération internationale indépendante, ce qui l'oblige aujourd'hui à se positionner sur les grands appels d'offres mondiaux (type FAO, CGAR,...) pour survivre. L'ambition affichée est de bâtir une structure commune capable de répondre à « *la demande de recherche mondiale* » (traduire : répondre aux appels d'offre mondiaux et devenir centre de recherche financé par les organisations internationales).

Au cours des mois précédents des réunions ont eu lieu, surtout au niveau des directions, parfois avec quelques directeurs d'unités, éventuellement en présence de quelques scientifiques. Lors des précédentes étapes nous avons été informés que la direction de l'INRA constatait qu'au delà des liens institutionnels (rapprochements formels INRA-CIRAD souvent affirmés) il existe de larges recouvrements disciplinaires entre les deux établissements. C'est vrai qu'une importante restructuration a été menée récemment au CIRAD qui a aligné sa structuration en département sur celle de l'INRA. Les différences restent essentiellement sur les objets et les « **territoires** » de recherche. Cependant en terme opérationnel cette proximité reste timide puisque le flux de chercheurs entre établissement est modeste (15 chercheurs).

Pour l'instant les initiatives de rapprochements sont ciblées sur :

- la santé animale, les zoonoses et les maladies émergentes (dept EMVT au CIRAD et SA à l'INRA)
- les forêts (dept Forêt au CIRAD et EFPA, CEPIA, SA2, SAD à l'INRA )
- l'horticulture au sens large (« pôle » d'Avignon et d'Angers ainsi que diverses unités du CIRAD)
- le RTRA de Montpellier où sont présentes la plupart des unités du CIRAD.

La Direction Générale a annoncé le 15 décembre la marche au pas de course vers un rapprochement institutionnel entre le CIRAD et l'INRA sous forme d'un « Consortium National de la Recherche Agronomique », qui coifferait l'INRA et CIRAD. Bien que la Direction Générale n'ait pas été en mesure de donner d'informations, ni sur la forme juridique de ce consortium, ni sur les conséquences que pourrait avoir la mise en place de cette structure sur le fonctionnement et le statut des deux organismes, elle entend faire avaliser ce projet par le Conseil d'Administration dès février 2007 (CA convoqué le 20/02). La direction de l'INRA fait état d'une « opinion favorable des personnels » alors que pour l'instant ce sont essentiellement les directions du CIRAD et de l'INRA qui ont été impliquées dans les discussions (même si une vingtaine de directeurs d'unités et chefs de département ont pu être associés à certaines étapes). Une fois de plus la Direction Générale de l'INRA veut imposer aux personnels des décisions qui risquent de bouleverser leur cadre de travail sans négociation ni dialogue. Cette perspective nous semble porteuse, à très court terme, de graves dangers aussi bien pour la pérennité de l'INRA que pour les statuts de ses personnels. Et la période des fêtes est-elle la plus propice pour lancer les établissements dans cette aventure ? Ce moment n'est-il pas choisi pour placer les agents devant le fait accompli à la rentrée ?

L'INRA est aujourd'hui un Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) avec des personnels sur statuts de fonctionnaires d'État tandis que le CIRAD est un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial), incluant des personnels sur statut privé dont la pérennité dépend au moins partiellement des ressources financières obtenues. La direction a indiqué que le statut du consortium restait à préciser. Diverses possibilités sont étudiées en particulier celui de GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique), de GIP (Groupement d'Intérêt Public), ou bien encore de FCS (Fondation de Coopération Scientifique, créée par le « Pacte pour la Recherche »). Ces deux dernières structures permettent une gestion de type privé en lien avec les rentrées financières, notamment pour les recrutements, et les licenciements. En chapeautant l'INRA par un tel consortium, est-ce vers un fonctionnement d'EPIC que la direction veut nous entraîner ?... Rappelons à la Direction Générale l'importante mobilisation du personnel de toutes catégories dans les années 70/80 contre la transformation en EPIC de notre établissement, annulée par le changement de gouvernement en 1981. Les personnels avaient bien compris qu'un EPIC, c'est un établissement qui en grande partie s'auto subventionne et fonctionne suivant des critères commerciaux inverses aux critères qui guident nos missions de service public.

La direction met en avant l'importance de programmes scientifiques conjoints dans plusieurs domaines où des unités INRA et CIRAD travaillent parallèlement. Comme l'ensemble des personnels de l'INRA et du CIRAD, nous sommes favorables à l'harmonisation et à la mise en synergie des recherches publiques dans le cadre d'objectifs de service public. Mais s'agit-il de cela avec la proposition structurelle de Consortium ? Pourquoi la réalisation de cet objectif ne pourrait être accomplie qu'au moyen d'une structure de droit privé ? Est-ce que l'absence de consortium a empêché la direction de mettre en place le RTRA (Réseau Thématique de Recherches Avancées) de Montpellier qui devrait regrouper la majeure partie des unités CIRAD de métropole et une grande partie des unités de l'INRA de Montpellier ? Cherche-t-on les « économies d'échelle » et une plus importante « souplesse » de gestion ? Doit-on s'attendre à une réduction du nombre d'unités et de personnels INRA et CIRAD travaillant sur des thèmes voisins, une réduction du nombre de fonctionnaires à l'INRA « compensée » par une masse de non titulaires recrutés sur statut CIRAD ? Ces questions ne peuvent rester sans réponse et doivent être débattues avec l'ensemble des personnels de l'INRA et du CIRAD.

La Direction Générale voudrait voir cette nouvelle structure dont nous ne connaissons pas les caractéristiques, avalisée par un Conseil d'Administration extraordinaire en février. Veut-elle rendre cette transformation du paysage de la recherche agronomique irréversible avant les échéances politiques de l'année prochaine ?

## **Projet de Budget primitif 2007**

Ce budget est mis en oeuvre selon le nouveau cadre budgétaire et comptable de EPST mis en place suite à la LOLF (avec prise en compte de la TVA déductible). Sous prétexte de lisibilité et de transparence, cette réforme a complètement redéfini les périmètres des lignes budgétaires. La comparaison avec 2006 est difficile. Le budget désormais mélange, souvent sans distinction évidente, des financements récurrents et des prévisions de recettes contractuelles, des salaires de personnels permanents et précaires. Au bilan, ce nouveau cadre rend le budget beaucoup plus opaque et permet au gouvernement toutes les manipulations. D'autant plus, que cette année encore, l'État incorpore au budget des charges qui étaient préalablement à sa charge (hausse des cotisations civiles), ou qui sont induites par des décisions de 2006 (subventions aux RTRA).

Le budget 2007 est marqué, cette année encore, par la précarisation des moyens humains et matériels. Les seuls postes budgétaires marqués par une hausse significative sont ceux qui correspondent à des appels d'offre incitatifs internes ou externes (ANR par exemple), au rapprochement avec le CIRAD et au soutien aux RTRA. Au contraire, la dotation de base récurrente attribuée globalement aux départements de recherche, considéré par la direction comme confortant «le métabolisme de base des

unités de recherche» augmente moins que l'inflation (+ 0,7 %). Pour continuer à fonctionner les unités devront trouver leurs financements via les appels d'offre contractuels type ANR, Europe, Région, etc.

Une évolution parallèle est observée concernant les emplois (voir tableau).

	2006	2007	Variation 2006-2007
<b>Total titulaires</b>	<b>8273,6</b>	<b>8283,6</b> (1)	<b>10</b>
DR-CR-IR	2512,2	2532,8 (1)	20,6
IE-AI	1549,7	1632,8	83,1
TR-AJT-AGT	4208,7	4135,1	-73,6
Direction	3	3	0
<b>Total non titulaires (2)</b>	<b>1383,5</b>	<b>1715,6</b>	<b>332,1</b>

*Evolution des emplois en équivalent temps plein moyens annuels (données du CA du 15 décembre 2006).*

(1) Les 20 emplois budgétaires mis en réserve par la direction de l'INRA en 2007 ont été retirés.

(2) Ce chiffre correspond aux non titulaires dont le salaire est effectivement géré par l'INRA.

Le nombre de titulaires est en stagnation (seulement 10 postes seront créés en 2007). Comme l'année dernière, la direction de l'INRA n'utilise pas la totalité des postes budgétaires dont elle dispose et «met en réserve» 20 postes. Comme l'année dernière, la direction justifie ce gel par est un «besoin de réflexion» et de «prospective». Si cet argument pouvait être avancé pour une mesure exceptionnelle, il devient caduc si ce gel devient systématique. Cette mesure ne peut dès lors être interprétée que comme une volonté délibérée de la direction de réduire l'emploi de titulaire. Au contraire, le nombre des emplois de non-titulaires figurant au budget 2007 est en nette explosion (+ 332,1). En 2007, près de 1/5 des emplois figurant au budget de l'INRA relèvent de contrat à durée déterminée (CDD). La réalité est plus préoccupante encore car ces chiffres ne prennent pas les CDD travaillant dans les labos INRA, mais dont le financement n'est pas géré pas l'INRA ainsi que les thésards.

Une fois de plus, malgré les effets d'annonce et les manipulations de chiffres, le budget de l'INRA n'est pas à la hauteur des enjeux (qu'est devenu l'objectif annoncé de 3 % du PIB du pays consacré à la recherche ?). La recherche publique a besoin de moyens pérennes et d'emplois stables pour assumer sa mission de service public. La CGT s'est donc prononcée contre ce budget.

Adopté, 5 votes contre (2 CFDT, 2 CGT, 1 SUD), 2 abstentions (1 CFTC, confédération CFDT).

## Rapport d'activité du Conseil Scientifique

À l'occasion du changement de mandature, le président du Conseil Scientifique de l'INRA, a fait un bilan des 3 dernières années. Jacques Samarut a fait l'énumération factuelle des activités du conseil. Outre son rôle institutionnel (nomination des chefs de départements sur proposition de la direction, évaluation des départements, nomination à l'éméritat), le Conseil Scientifique a été informé des dossiers en cours et parfois à la demande de la direction eut un rôle de réflexion et de prospective. Le manque de lisibilité du CS auprès des personnels a été regretté. Jacques Samarut, qui présidera vraisemblablement le prochain CS, avance quelques propositions d'évolution de fonctionnement du CS. Ces propositions visent à clarifier les critères d'évaluations des départements, redéfinir la procédure de nomination des chefs de départements, améliorer la transmission de l'information entre la direction et le CS (fourniture des documents au moins deux semaines avant le conseil). D'une manière générale, il est souhaité que le CS soit plus systématiquement sollicité lors de la prise de décisions à propos de la place de l'INRA dans le nouveau dispositif de recherche français.

Pour la CGT, le CS doit être un lieu de débat dont les avis devraient être indépendants de la direction de l'INRA. Malheureusement, du fait de sa composition (les trois quarts des membres sont nommés par la direction), le conseil est apparu souvent comme un élément de caution scientifique pour la présidence. La trop faible proportion de membre élu par les personnels dans le CS appauvrit le débat. En effet, les forces vives de la recherche agronomique ont des questionnements et des visions

prospectives qui méritent aussi d'être prises en compte dans la définition de la politique scientifique de l'INRA. Les résultats des récentes élections au CS (4 nouveaux élus /10 sont soutenus par la CGT-INRA) attestent des attentes des personnels en la matière.

## **Participation de l'INRA aux RTRA**

Une fois de plus la direction de l'INRA s'est satisfaite de la participation de l'institut à la constitution de RTRA. Le CA a été informé des projets de statuts de ceux de Montpellier -Agronomie et développement durable et de l'École d'Économie de Paris. Ce seront des fondations de coopération scientifique, structure récemment créée par le gouvernement. Ces structures peuvent recruter et gérer des personnels en CDD, financer des programmes de recherche, développer des coopérations internationales, mettre à disposition des locaux, créer, gérer et subventionner des services en réseaux, des plates-formes technologiques. Les membres fondateurs de ces structures sont soit entièrement publics (cas de Montpellier : INRA, CIRAD et SupAgro), soit associent également des partenaires privés (AXA, Exane) et des fondations de droit privés. Chacun des fondateurs contribue à une dotation initiale qui est ensuite complétée par l'État. Ce fond de dotation ne peut être entièrement dépensé par la fondation et doit être placé en « *valeurs mobilières, cotées ou non cotées à une bourse officielle française ou étrangère, en titre de créances négociables, en obligations assimilables du Trésor, en immeubles nécessaires au but poursuivi ou en immeubles de rapport* ». Ces structures disposent d'un Conseil d'Administration composé de représentants des membres fondateurs, de membres de « *collectivités territoriales* », du « *monde économique* », de « *personnalités qualifiées* », de représentants « *des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs* ». Ces représentants élus effraient visiblement les concepteurs de ces fondations car leur nombre ne doit pas dépasser 20 % de la totalité des membres du Conseil d'Administration. Ce chiffre, pourtant modeste, n'est même pas atteint dans les deux RTRA suscités (1/15 à Montpellier, 2/17 Paris). On attend peu de surprise du côté du Conseil Scientifique de la fondation car il est entièrement désigné par le Conseil d'Administration de la fondation...

Pour la CGT, ces fondations aux prérogatives étendues contribuent au démantèlement des EPST nationaux. Elles contribuent à faire éclater la cohérence de la stratégie scientifique nationale de recherche de ces établissements. Il est à noter que le représentant de Limagrain au CA, pourtant peu enclin à la sympathie vis-à-vis des organisations syndicales, a avoué partager cette inquiétude. Au niveau des personnels, ces fondations contribuent au développement de l'emploi précaire au détriment de l'emploi statutaire. Enfin, les statuts attestent la grande opacité de ces structures qui sont censées gérer de grosses sommes mais dont les critères de choix stratégiques sont complètement inconnus. Existera-t-il une place pour la science dans ces choix ? Si oui, comment seront-ils arbitrés ? Comment seront gérées les demandes d'adhésion de nouveaux membres ? Aucune réponse précise de la direction n'a été donnée sur ces points (cf. aussi [commentaires CGT-Inra au CTP du 5/12/06](#) ).

## **Décision modificative (DM) N°4 au budget primitif 2006**

La quatrième DM au budget 2006 est un ensemble de mesures techniques qui conduit à diminuer le budget de 0,6 % par rapport à la DM N°3.

La CGT s'étant prononcée contre le projet de budget 2006, elle s'est abstenue contre cette DM essentiellement technique.